## COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :

En exercice: 29 Présents: 20 Procurations: 6 Absents: 3 Votants: 26

Pour: 26

L'an deux mille seize, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 22 juin 2016

PRESENTS: Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA, Laurent VALLET.

PROCURATIONS: Carine PAILLAS à Michel PASDELOUP, Andrée ESCAICH à Bernadette SERRES, Corine CORDELIER à Alain PACE, Bruno BENOIST à Geneviève FABRE, Magali GRANDSIMON à Marie-Ange KOFFEL, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.

ABSENTS: Thierry LAZZAROTTO, Floréal PALAZON, Eva FLORES.

Secrétaire de séance : Maryvonne SALES

## N° 4376

## OBJET:

Rénovation d'une partie de l'installation de l'éclairage public du lotissement « les graves du moulin » quartier Saudrune tranche 2

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune du 26/10/2015 concernant la 2ième tranche de rénovation de l'éclairage public du lotissement « Les graves du moulin » quartier Saudrune, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire de l'opération suivante (5AR519) :

05 ML. 200

- La création d'un réseau souterrain d'éclairage public de 650 mètres environ en câble U1000RO2V sous fourreau avec cablette de terre,
- La mise en conformité du coffret de commande d'éclairage public P8 Saudrune et pose d'une horloge astronomique,
- La fourniture et pose de disjoncteurs différentiels 300mA sur les départs concernés.
- La pose de 23 mâts cylindro-coniques similaires à ceux posés lors de la première tranche, de 5 mètres de hauteur supportant un appareil à technologie LED 32 Watts, l'ensemble de couleur gris anthracite 2900 sablé,
- La dépose de mâts avec boule existants.

Les études d'éclairement permettront d'obtenir les exigences photométriques correspondant à la classe S3 (7,5 lux moyen et 1,5 lux minimum) au sens de la norme d'éclairage EN 13-201.

L'hypothèse retenue correspond à une voie de type résidentiel à vitesse de circulation limitée à 30 km/h.

Dans un souci d'économie d'énergie, la commune souhaite poursuivre ses efforts dans la baisse des consommations. Ainsi les lanternes seront munies de dispositifs individuels réducteurs de puissance qui permettront de baisser le flux lumineux aux heures les moins circulées de la nuit.

NOTA: ce chiffre comprend la rénovation complète du réseau souterrain d'éclairage. L'étude permettra de déterminer si tout ou partie du réseau peut être conservée après contrôle de l'isolement des câbles et de la valeur de la mise à la terre.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)

23 819 €

Part géré par le SDEHG

88 000 €

Part restant à la charge de la commune (estimation) 39 431 € 151 250 €

Total

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du SDEHG pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'avant-projet sommaire.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture

le: - 6 JUIL. 2016

Affiché

le: - 7 JUIL. 2016

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 4 juillet 2046

Le Maire, Alain PACE

